



MAEP



**Concertation multi-acteurs pour une transhumance
transfrontalière apaisée dans les pays d'accueil**

Lomé, Togo, 29 et 30 janvier 2015

Communiqué Final

1. Sur l'initiative conjointe de la CEDEAO, du Gouvernement du Togo et du Réseau Billital Maroobé (RBM) s'est tenue à Lomé, au Togo, le 30 janvier 2015, une réunion ministérielle sur la transhumance transfrontalière apaisée dans les pays d'accueil.

2. L'objectif de la réunion était de donner un nouvel élan au dialogue politique sur la transhumance transfrontalière, en partant de l'idée selon laquelle cette pratique doit évoluer vers de nouvelles normes fondées sur : (i) des droits reconnus et sécurisés ; et (ii) un code de conduite appliqué par toutes les parties prenantes.

3. La réunion a été présidée par le Colonel Ouro-Koura AGADAZI, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Togo.

4. Ont pris part à la réunion :

- M. Mahamane ElHadj OUSMANE, Ministre de l'Elevage du Niger ;
- M. Jean Paul ROUAMBA, Ministre des Ressources Animales du Burkina Faso ;
- Colonel Damehane YARK, Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile du Togo ;
- Dr Zakara GANDOU, Secrétaire Général du Gouvernement du Niger ;
- Dr Sambo
- Commissaire Souley DIOFFO, Représentant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses du Niger
- M. Samba Mama ADAMOU, Conseiller Technique en charge de la transhumance et de la résolution des conflits à la Présidence de la République du Bénin ;
- M. Firmin OUINSOU, Représentant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes du Bénin
- Dr Lapodini Marc ATOUGA, Commissaire chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO ;
- Dr. Djime ADOUM, Secrétaire Exécutif du Comité Inter-Etats pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel,

5. Les Ministres ont examiné le rapport des experts et le projet de plan d'action. Dans ce cadre, ils se sont réjouis de la qualité du rapport et l'ont adopté, en recommandant de mieux mettre en exergue les conclusions et recommandations.

6. Les Ministres ont particulièrement insisté sur l'importance des questions de sécurité pour une transhumance apaisée. A cet effet, ils ont recommandé d'explorer toutes les voies possibles, notamment : (i) l'éducation et la sensibilisation des transhumants et des populations locales dans les pays de départ, de transit et d'accueil ; (ii) l'organisation de concertations bilatérales et régionales entre les forces de défense et de sécurité ; (iii) l'identification et la cartographie intégrée des couloirs de transhumance (aires de repos, points d'eau, pâturages, marchés, etc.), et une meilleure précision des périodes de transhumance ; (iv) l'application des textes, notamment la délivrance du certificat de transhumance, pour mieux identifier les transhumants ; (v) l'interdiction du port d'armes de guerre ; et (v) le respect des calendriers de transhumance.

7. En outre les Ministres ont insisté sur la nécessité : (i) d'une harmonisation et rationalisation des taxes ; (ii) de la mise en cohérence du tracé des couloirs de transhumance (Bénin – Togo, Burkina – Togo, Niger – Bénin) ; (iii) d'une concertation dans les pays d'accueil sur les capacités de charge, en vue d'une meilleure organisation de la transhumance ; et (iv) d'une réactualisation de la législation pastorale communautaire, dans le souci de garantir son application effective.

8. En ce qui concerne la gestion de la transhumance 2015, les Ministres se sont félicités de la décision du Togo qui a accepté, à titre transitoire, que les transhumants empruntent leurs voies habituelles de déplacement. Les Ministres des pays sahéliens présents à la concertation se sont engagés à sensibiliser davantage les transhumants pour le respect des règlements et décisions des pays d'accueil. Le Bénin a souhaité être associé à cette dynamique.

9. Les Ministres ont demandé à la CEDEAO de préparer, dans les meilleurs délais, un programme d'investissements communautaires pour la transhumance apaisée dans les pays côtiers.

10. Les Ministres ont désigné le Togo pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de leurs conclusions et recommandations, jusqu'à la prochaine réunion.

11. Les Ministres ont décidé d'institutionnaliser leurs réunions de concertation sur la transhumance transfrontalière apaisée et ont convenu de se retrouver au Bénin, en août 2015. Ils demandent à la CEDEAO d'assurer l'organisation de cette prochaine rencontre.

Fait à Lomé, le 30 janvier 2015

Cot. AGADJAZI Ousou Kouara
T. le Ministre Agriculture
Elevage et Pêche du TOGO

ROUANBA Jean-Paul
Ministre des Ressources Animales
du Burkina Faso

Mohamed Elhadji Ousmane
Ministre Elevage Pêche

Dr Gandon Zakaria
SGE Niger
201 3m

Pour le Ministre
de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et des Cultes
du BENIN,

Dr PAPA SAMBO Adamou
CT/PR - Transhumance
F. Ouhissou,
Directeur Général
des Affaires Intérieures
et des Cultes.